LETTRE CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

HOPITAL ST. PATRICE, le 26 Avril, 1854.

MONSIEUR,

Les progrès alarmants de l'ivrognerie font craindre pour le sort de la *Société de Tempérance.* Toutefois, il est visible que le peuple en masse y tient fortement. On peut donc tout espérer des exercices qui vont se faire, dans tout le Diocèse, et qui sont annoncés dans la Lettre Pastorale ci-jointe.

Afin de vous aider à conserver intacte une Association si précieuse, je donne mission spéciale, au nom de Dieu, à quelques Prêtres, et en particulier aux Révérends Pères Oblats, dont vous connaissez le zèle pour cette belle œuvre, pour que d'ici à la fin de l'année, la Croix soit prêchée et reçue dans toutes les familles qui voudront garder la Tempérance. Ces retraites pourront durer deux ou trois jours, et tiendront lieu, cette année, de Visite Pastorale, que je ne puis faire.

Le but de ces retraites est de mettre, dans le cœur du peuple, par un cours d'instructions vies sur la Tempérance, une plus forte conviction que jamais du bonheur qu'il y a d'en garder fidèlement l'engagement. La Croix est ensuite donnée pour fixer l'inconstance et la faiblesse humaine.

Dans cette vue, l'on profitera du temps de la Retraite, dans chaque Paroisse, pour y organiser un bon Conseil, qui se mettra tout de suite en rapport avec le Conseil Central de Montréal, qui a vraiment l'intelligence et le zèle de l'œuvre dont il veut bien promouvoir les grands intérêts.

Les voyages étant une occasion prochaine de rechute, à cause des mauvaises auberges qu'on trouve, soit en ville, soit sur la route, on devra, pendant ces retraites, convenir que l'on se retirera toujours dans de bonnes maisons de pension ; et chaque Paroisse adoptera les siennes.

La cause ordinaire des rechutes a principalement sa source dans la légèreté du cœur humain, qui oublie aisément ce qui fait son malheur. Pour remédier à ce mal, le Conseil Central se propose de continuer la publication de ses Annales, dont la lecture si intéressante ne manquera pas d'affermir le peuple dans sa résolution de ne plus boire de

liqueurs enivrantes. On fera donc bien de les encourager, par tous les moyens possibles ; et on s'en occupera aussi pendant les retraites de tempérance.

On fera, de tous les moyens à prendre, pour consolider la Société de Tempérance, par la Croix de J.-C., le sujet de la prochaine Conférence Ecclésiastique. On en enverra le plustôt possible les rapports à M. Moreau, Prêtre de l'évêché, spécialement chargé de correspondre avec vous sur tout ce qui regarde cette Association. Ces rapports vous aideront à agir uniformément partout, et auront, je l'espère, l'heureux résultat de conserver notre cher peuple dans l'amour et la pratique de la Tempérance la plus absolue.

Veuillez bien prier et faire prier pour le succès du prochain Concile Provincial. Après que cette Sainte Assemblée sera terminée, je visiterai chaque Archiprêtré, afin d'en finir avec les bibliothèques paroissiales, dont l'établissement nous occupait dans notre dernière conférence. J'espère toujours que cette œuvre réussira ; et qu'au moyen de bons livres, nous empêcherons l'impiété et l'immoralité de se répandre, par la lecture des mauvais livres, qui plus que jamais menacent d'empester la ville et les campagnes. Je donnerai à tous avis du jour où je serai dans chaque Archiprêtré. En attendant, je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠IG. ÉV. DE MONTRÉAL.